

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

Date de convocation

23 mai 2024

Date du
Conseil Municipal

29 MAI 2024

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 26

Votants ----- 32

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

04 JUIN 2024

Publié le :
04 JUIN 2024

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-neuf mai, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, BEAUREPAIRE, CAZIN, PRUKOP, LE FLEM, JOUBERT, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU et FRAUX.

A l'exception de :

Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Monsieur ALLANIC.

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.

Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.

Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Madame ROBERT.

Madame MANENT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DONNE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

13/ BILAN FONCIER 2023 – APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur SIGUIER, adjoint au Maire

EXPOSE :

Conformément aux dispositions de l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer, chaque année, sur le bilan des acquisitions et cessions réalisées soit directement par la Ville, soit par l'intermédiaire de personnes publiques ou privées agissant pour son compte.

Le bilan foncier de l'année 2023 sera annexé au compte administratif de la Commune.

Les acquisitions avaient pour objet :

➤ A titre onéreux :

- L'acquisition amiable de 4 terrains permettant de poursuivre la constitution des réserves foncières dédiées à la production de logements dont des logements sociaux sur le quartier des Forges, les sites des Paludiers et de Saint-Sébastien.
- L'acquisition amiable pour la requalification des espaces publics sur la place des Océanes et en entrée de Ville pour l'amélioration des liaisons piétons/vélos traversantes Nord/Sud du boulevard de Saint-Nazaire au niveau du rond-point du Hecqueux.
- La préemption d'une propriété bâtie située dans la zone 2AUa au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dénommée « La Butte d'Ermur » à vocation principalement d'habitat.

➤ A titre gratuit :

- La mise en œuvre du plan de déplacement communal avec l'acquisition amiable de 2 délaissés de voirie sis chemin du Clos Roux et à l'angle du chemin aux Moines et du chemin des Redonnées.

La cession portait sur un terrain sis chemin du Courtil Valisseau et avait pour objet de permettre l'accession à la propriété d'un terrain à bâtir à un jeune ménage retenu par la commission d'attribution.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan des opérations foncières réalisées en 2023.

DELIBERATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2241-1,
 ⇒ Vu l'avis de la Commission aménagement, urbanisme et cadre de vie en date du 21 mai 2024,
 ⇒ Considérant le bilan foncier de l'année 2023 ci-annexé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 26 votes pour et 6 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Monsieur BELLIOU et Madame FRAUX),

- Approuve le bilan des opérations foncières, acquisitions et cession pour l'année 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

Le secrétaire de séance,



Antoine DONNE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

COMPTE ADMINISTRATIF

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIION OPEREES SUR LE TERRITOIRE DE PORNICHET

EN 2023

Application de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 - Article 11-1 relatif aux opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et certains de leurs établissements

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
du 29 MAI 2024
Le Maire
Jean-Claude PELLETEUR



Reçu à la sous-préfecture de Saint-Nazaire le 04 JUIN 2024
Publié le 04 JUIN 2024
Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR



AMIABLES

Signature acte	Date CM	Désignation du bien	Localisation	Réf. Cadastre	Superficie	Objet	Identité du Cédant	Montant acquisition
15/03/2023	18/05/2022	Parcelle non bâtie	Les Pres d'Abas	BC 87	23a 19ca	Futur lotissement communal	Cts COURONNE	160 000,00 €
29/03/2023	15/03/2023	Parcelle bâtie	12 av des Paludiers	AY 263-574-575	5a 55ca	Réserve foncière - Opération d'Aménagement et de Programmation n° 35 "Les Paludiers"	Mme DELOIR	612 000,00 €
11/08/2023	17/05/2023	Parcelle non bâtie	31 av des Noës	AL 362	7a 37ca	Réserve foncière - Opération d'Aménagement et de Programmation n° 34 "Saint-Sébastien Sud"	Cts CHASSERIO	250 000,00 €
13/10/2023	27/09/2023	Parcelle bâtie	153 av Saint-Sébastien	AM 1434-2602	9a 04ca	Requalification des espaces publics de l'entrée de ville	MME THOMAS et M GROSVALET	419 000,00 €
06/12/2023	27/09/2023	Parcelle non bâtie	Av des Noës	AL 1274	2a 38ca	Réserve foncière - Opération d'Aménagement et de Programmation n° 34 "Saint-Sébastien Sud"	Cts LECHAT	50 000,00 €
08/12/2023	27/09/2023	Parcelle non bâtie	Volume dans LES OCEANES	AD 698 - Volume n° 10	-	Réhabilitation Front de Mer	AFUL LES OCEANES	1,00 €
TOTAL								1 491 001,00 €

A TITRE GRATUIT

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB_24_05_13
Objet :	13. Bilan foncier 2023 – Approbation
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-05-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1.9 - autres
Identifiant unique :	044-214401325-20240529-DELIB_24_05_13-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20240529-DELIB_24_05_13-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 13_Bilan foncier 2023.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240529-DELIB_24_05_13-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	118.6 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 13. Bilan foncier 2023_Tableau.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240529-DELIB_24_05_13-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	140.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juin 2024 à 14h50min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juin 2024 à 14h51min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juin 2024 à 14h51min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juin 2024 à 14h51min43s	Reçu par le MI le 2024-06-04